



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2021
Français
Original : anglais

Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Rapport du Secrétaire général

I Introduction

1. Le présent rapport, qui fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 2014 ([S/PRST/2014/27](#)), dresse un état de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que de l'évolution du partenariat et des efforts déployés pour le renforcer. Il décrit également les principales activités menées par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) et le système des Nations Unies, depuis la sortie de mon précédent rapport ([S/2020/860](#)), paru le 31 août 2020, notamment comme suite aux résolutions [2320 \(2016\)](#), [2378 \(2017\)](#) et [2457 \(2019\)](#) du Conseil.

II. Partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Conseil de sécurité de l'ONU et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

2. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont continué à donner la priorité au renforcement de leur partenariat stratégique afin de consolider la paix et la sécurité en Afrique. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la paix, la sécurité et la stabilité ont encore accentué l'urgence d'atténuer ses effets sur la vie et les moyens de subsistance des populations. Grâce à des plateformes virtuelles, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité ont procédé à des échanges formels et informels réguliers, ce qui a permis de mieux préciser la nature des défis en matière de paix et de sécurité sur le continent.

3. Le 30 septembre 2020, les membres des deux Conseils ont tenu leur quatorzième réunion consultative annuelle conjointe de manière virtuelle. Au cours de la réunion,



ils ont noté les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale, y compris partout en Afrique. Ils ont discuté de la situation au Mali, dans la sous-région du Sahel et en Somalie. Ils ont également fait état des progrès réalisés dans l'application du Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique à l'échéance de 2020 et de la résolution [2457 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, y compris les activités menées par l'Union africaine dans le cadre du thème de l'année 2020 « Faire taire les armes en Afrique : créer des conditions propices au développement de l'Afrique ». Ils ont en outre renouvelé leur engagement à poursuivre la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#). La réunion consultative conjointe a été précédée du cinquième séminaire informel conjoint, le 29 septembre 2020. Les membres des deux Conseils ont échangé leurs points de vue sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, et appelé toutes les parties prenantes à intensifier leurs efforts pour réaliser les objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le 23 octobre 2020, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix ont tenu une réunion consultative informelle virtuelle afin d'identifier les moyens de renforcer davantage la coopération en faveur de la consolidation de la paix en Afrique. Ils ont reconnu les défis sans précédent posés par la COVID-19, et les rôles cruciaux joués par les femmes et les jeunes pour les relever. Ils ont pris acte de la position africaine commune sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation en 2020, approuvé par le Conseil de paix et de sécurité, appelé à la complémentarité entre les mécanismes financiers de l'Union africaine et de l'ONU, et sollicité un soutien accru aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit menés par l'Union africaine.

5. Mes représentants et envoyés spéciaux ont continué à informer le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine des situations nationales et régionales ainsi que des questions thématiques, parfois conjointement avec leurs homologues de l'Union africaine. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, avec le secrétariat du Conseil de paix et de sécurité, a facilité les réunions de coordination mensuelles entre le Président de ce dernier et celui du Conseil de sécurité pour discuter de leurs programmes de travail respectifs en vue de renforcer la coordination et les synergies. Lors de la retraite virtuelle conjointe du Conseil de paix et de sécurité avec les trois membres non permanents africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les-Grenadines appelés les membres africains du Conseil de sécurité plus un (A3 + 1), qui s'est tenue en mars 2021, des mesures ont été adoptées pour promouvoir une plus grande consultation et favoriser un consensus plus large sur les positions africaines en matière de paix et de sécurité. Avec l'aide de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat a continué d'informer régulièrement le groupe de questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique.

6. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a effectué des visites sur le terrain au Soudan du Sud et au Soudan en mars 2021, afin de réaffirmer son soutien aux processus politiques en cours, et en République centrafricaine en juin et juillet 2021 pour donner un élan à la mise en œuvre de l'accord de paix de février 2019. À l'occasion de l'anniversaire de sa 1000^e session, le 25 mai 2021, il a souligné la nécessité d'agir tôt et de s'engager stratégiquement afin de prévenir les conflits. Ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine et chef du BNUAA a encouragé l'Union africaine et ses membres à adopter et à appliquer le Cadre continental de prévention structurelle des conflits de l'Union africaine.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et Commission de l'Union africaine

7. Compte tenu des défis posés par la pandémie de COVID-19, et des traumatismes résultant des conflits récurrents, ainsi que des nouvelles menaces en Afrique, la coordination et la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sont d'une importance capitale. Grâce notamment au Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et au Cadre de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la collaboration entre les deux organisations est plus constructive et systématique.

8. Le 9 décembre 2020, j'ai rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine pour la quatrième conférence annuelle Organisation des Nations Unies-Union africaine, convoquée virtuellement. Nous avons discuté de la coopération en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme, et examiné les progrès et les défis liés à la mise en œuvre de nos engagements communs. Nous avons noté l'importance vitale de parvenir à une convergence stratégique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le programme de paix et de sécurité du continent et de veiller à ce que ses positions et sa voix soient dûment prises en compte. Nous avons convenu de favoriser la complémentarité du soutien électoral aux États Membres et de mener des initiatives conjointes de prévention des conflits visant à atténuer les crises électorales. Nous avons réaffirmé l'importance de promouvoir les droits des femmes et l'égalité de participation, de parvenir à l'égalité des sexes et de défendre les droits des femmes et des jeunes dans tous les domaines. Nous avons discuté des questions relatives au développement et aux défis posés par la pandémie de COVID-19 et souligné la nécessité de reconstruire en mieux en mettant l'accent sur une reprise verte et durable, en plaçant les femmes et les jeunes au centre de ces efforts. Nous avons également discuté de la distribution des vaccins et réaffirmé notre engagement en faveur d'une approche coordonnée de l'allègement de la dette.

9. Le 16 octobre 2020, l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité a tenu sa dix-neuvième réunion consultative, au moyen d'une plateforme virtuelle. Les hauts fonctionnaires ont examiné l'état du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, et discuté des défis en matière de paix et de sécurité en Afrique et de la coopération à l'appui des processus électoraux.

10. Du 10 au 12 mars 2021, les deux organisations ont convoqué virtuellement la quatorzième réunion consultative Organisation des Nations Unies – Union africaine – Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits (entre homologues). Plus de 140 responsables de secteur et experts externes y ont participé. Prenant en considération les effets de la COVID-19 sur le continent, les participants à la réunion ont dressé le bilan des progrès réalisés dans le cadre du partenariat et examiné les transitions politiques en cours, le soutien aux États Membres en matière d'élections, la prévention de l'extrémisme violent et les efforts de lutte contre le terrorisme, ainsi que l'appui aux opérations de paix de l'Union africaine et aux arrangements ad hoc en matière de sécurité. Les participants ont souligné la nécessité de continuer à œuvrer en faveur d'un financement durable et prévisible des opérations de paix de l'Union africaine. Ils ont également convenu de créer des groupes techniques conjoints pour poursuivre le dialogue sur ces sujets.

11. Avec l'aide du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine ont organisé des missions

conjointes de haut niveau, notamment une visite au Soudan du 24 au 26 octobre 2020 par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine de l'époque. Cette visite conjointe était axée sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et son retrait. Le Secrétaire général adjoint s'est également rendu à deux reprises en République centrafricaine, du 27 au 30 octobre 2020, avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'époque, et du 3 au 5 juin 2021, avec le Commissaire du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, désormais restructuré. Les 26 et 27 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la consolidation de la paix s'est rendu à Addis-Abeba où il a procédé à un échange de vues sur les défis en matière de paix et de sécurité et sur les efforts de prévention sur le continent avec le Vice-Président de l'Union africaine et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité.

12. Conformément au Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes, prolongé jusqu'en 2030, je reste déterminé à faire avancer, en collaboration avec les membres africains du Conseil de sécurité plus un, l'appel à un financement prévisible des activités de paix et de sécurité de l'Union africaine. Sur un plan plus général, l'initiative destinée à faire taire les armes prévoit également d'investir dans la promotion d'une culture de la paix. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a continué à faire office de coordinateur, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'initiative « Faire taire les armes » en Afrique, et fourni une assistance technique au Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine et au Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa). Il a également aidé à renforcer les capacités en ligne de plus de 80 jeunes du Burkina Faso, du Mali et du Niger, en les dotant de compétences axées sur une approche non armée de la protection des civils. En septembre 2020, dans le cadre du Mois d'amnistie en Afrique pour la remise et la collecte des armes détenues illégalement, le Bureau des affaires de désarmement, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Centre régional sur les armes légères, a lancé des campagnes nationales au Burkina Faso, au Cameroun, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et au Kenya.

13. En octobre 2020, conformément à la résolution [2320 \(2016\)](#), j'ai communiqué au Conseil de sécurité et à l'Union africaine les principales conclusions de l'évaluation de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine ainsi que de la structure et des capacités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ([S/2020/1020](#)). L'évaluation a été menée de novembre 2019 à février 2020, sous la direction d'un expert indépendant. Elle a mis en évidence le constat général selon lequel le partenariat restait essentiel, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. J'ai confié la mise en œuvre conjointe des recommandations et observations à une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies, qui œuvrera en étroite collaboration avec l'Union africaine.

III. Partenariat opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Menaces contre la paix et la sécurité en Afrique et solutions possibles

14. Les principales menaces structurelles profondes pesant sur la paix et la sécurité durables en Afrique demeurent : l'exclusion et la discrimination politiques et socioéconomiques, y compris les inégalités entre les sexes ; les failles en matière de

gouvernance interne, notamment pour ce qui concerne l'état de droit, les droits de la personne, la prestation des services de base et la gestion équitable des ressources naturelles ; et les effets des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire. Ces failles sont aggravées dans certains cas par les ingérences extérieures, les conflits par alliés interposés, l'extrémisme violent et le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et l'absence d'une autorité effective de l'État dans certaines parties du continent. Les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique continuent d'accroître la pression sur les populations déjà vulnérables dans les régions du bassin du lac Tchad, de la Corne de l'Afrique et du Sahel.

15. Avec plus de 7,5 millions de cas et 189 000 décès enregistrés, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les facteurs de conflit en Afrique. Elle a réduit la fourniture de services publics et l'activité économique, et entravé la mise en œuvre des accords de paix et des missions de bons offices. Une réponse globale et coordonnée à ces défis, impliquant les parties prenantes internationales, régionales et nationales, est nécessaire pour atténuer les conséquences de la COVID-19 sur la paix et la sécurité.

16. Les menaces contre la paix et la sécurité dans certaines parties du continent restent complexes et variables. Si des progrès ont été accomplis dans le règlement des conflits en République centrafricaine et au Soudan du Sud, la situation dans ces pays est demeurée fragile et requiert l'engagement et l'appui constants de la communauté internationale.

17. En Afrique du Nord, l'autorité exécutive intérimaire en Libye a été établie en mars 2021, et des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu avec l'ouverture de la route côtière le 30 juillet. Néanmoins, la paix reste fragile et les préparatifs et la tenue des élections du 24 décembre 2021 nécessitent des efforts considérables.

18. Au Sahel et dans toute la région du bassin du lac Tchad, les menaces croissantes que représentent les actes de terrorisme et d'extrémisme violent perpétrés par les groupes terroristes alliés à Al-Qaïda, à Daech et à Boko Haram, ainsi que la prolifération des milices, sont demeurées des obstacles de taille à nos efforts collectifs visant à parvenir à une paix et à un développement durables. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest a continué à connaître une expansion et des attaques terroristes comme en témoignent le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria. En outre, les changements anticonstitutionnels de gouvernement, l'extrémisme violent, le commerce croissant des stupéfiants ainsi que les conflits intercommunautaires et entre agriculteurs et éleveurs demeurent des menaces réelles pour la sous-région et le Sahel. Néanmoins, la tenue d'élections largement pacifiques et inclusives au Burkina Faso, le transfert pacifique du pouvoir au Niger à la suite des élections présidentielles et la nomination d'un Premier Ministre civil au Mali ont constitué des évolutions majeures et ont été accompagnés de mesures concertées de la part de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, en étroite coordination avec d'autres partenaires.

19. Dans la région de l'Afrique centrale, plusieurs pays ont continué d'être aux prises avec des conflits armés prolongés, y compris les agissements de groupes armés non étatiques, des tensions suscitées par les élections ainsi que de graves crises humanitaires, souvent d'envergure transfrontalière, l'insécurité maritime et le terrorisme, notamment au Cameroun et au Tchad. Les tensions transfrontalières entre le Tchad et la République centrafricaine menacent davantage la stabilité régionale. L'incursion au Tchad, le 11 avril, de rebelles tchadiens basés en Libye, membres du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT), a également mis en évidence les risques liés aux mouvements transfrontaliers de groupes armés ou de combattants.

20. Au Tchad, les récents faits survenus en matière de sécurité et sur les plans politique et socioéconomique ont mis en évidence la nécessité d'une approche régionale globale pour lutter contre le terrorisme et les mouvements transfrontaliers de groupes armés, s'attaquer aux causes profondes des conflits, promouvoir le dialogue national et la gouvernance inclusive. Les violences persistantes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, y compris la généralisation des violences sexuelles, ont provoqué de nouvelles atteintes contre les civils et des déplacements forcés, entravant l'accès humanitaire et l'accès aux services de base. La situation en République démocratique du Congo est restée fragile, notamment dans l'est du pays, malgré l'intensification des opérations militaires contre les groupes armés. L'éruption du volcan Nyiragongo, près de Goma, a encore aggravé la situation humanitaire déjà catastrophique.

21. Dans la Corne de l'Afrique, les transitions politiques ont continué à poser problème. La situation en Somalie est restée délicate malgré l'accord des acteurs politiques sur la tenue d'élections indirectes. Les affrontements armés en cours dans les régions éthiopiennes du Tigré, de l'Amhara et de l'Afar, les faits nouveaux concernant la construction du Grand barrage éthiopien de la Renaissance et les différends entre l'Éthiopie et le Soudan au sujet de leur frontière commune représentent des défis importants pour la paix et la sécurité dans la région. Je continue à suivre de près l'évolution de la situation en ce qui concerne le Grand barrage éthiopien de la Renaissance et la facilitation des négociations par l'Union africaine en vue de trouver une solution consensuelle. J'œuvre également de concert avec l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres partenaires régionaux et internationaux, pour aider à trouver une solution pacifique au conflit du Tigré. Au Soudan, le Gouvernement de transition a poursuivi ses efforts pour faire avancer la transition, notamment en élargissant la gouvernance démocratique, en faisant progresser le rétablissement de la paix et en lançant des réformes économiques difficiles. L'une des principales réalisations a été la signature, le 3 octobre 2020, de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan entre le Gouvernement de transition et un certain nombre de mouvements rebelles. Malgré ces progrès, le processus de transition continue d'être retardé, notamment pour ce qui est de la mise en place du Conseil législatif de transition. D'autres défis subsistent dans la région, notamment la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud et la persistance de relations tendues entre le Gouvernement fédéral de Somalie et certains des états membres de la fédération.

22. La situation dans la sous-région de l'Afrique australe est restée globalement stable. Toutefois, la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la province septentrionale de Cabo Delgado au Mozambique a laissé environ 1,3 million de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et plus de 732 000 personnes déplacées. La crise risque sérieusement de se propager aux provinces voisines et d'étendre la menace de l'extrémisme violent dans la sous-région.

23. L'ONU a continué de collaborer avec les responsables régionaux et les gouvernements des pays touchés pour trouver des solutions à ces problèmes grâce à des activités de prévention des conflits, de médiation et de maintien et de consolidation de la paix menées dans le cadre de démarches régionales communes.

24. La réforme institutionnelle de l'Union africaine se poursuit. En février 2021, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a examiné le rapport d'activité présenté par le Président Paul Kagame. Elle a réélu le Président de la Commission et a élu le Vice-Président, ainsi que quatre des six nouveaux Commissaires des six Départements restructurés, y compris un Département fusionné des affaires politiques, de la paix et de la sécurité. Certaines autres décisions clés,

liées notamment à la répartition des responsabilités entre l'Union et les communautés économiques régionales, ont toutefois été reportées au prochain sommet en 2022.

Partenariat en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix

25. Dans le cadre des conditions de paix et de sécurité décrites ci-dessus, la collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux ainsi que d'autres partenaires s'est intensifiée en faveur de la diplomatie préventive et de la médiation sur tout le continent.

26. En Libye, des progrès importants ont été réalisés dans le cadre du dialogue dirigé et pris en main par les Libyens, et mené sous l'égide de l'ONU dans le contexte du processus de Berlin et des groupes de travail de son Comité international de suivi de la situation en Libye. Le Groupe de travail sur la sécurité du Comité, qui est coprésidé par l'Union africaine, a contribué de manière sensible à l'évolution du volet sécurité et renforcé sa coopération avec la Commission militaire mixte 5+5. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont également poursuivi leur collaboration visant à soutenir les efforts de réconciliation nationale fondés sur les droits de la personne. Évolution encourageante, le 5 avril 2021, le Président du Conseil de la présidence libyenne, Mohamed al-Menfi, a annoncé la création de la Haute Commission de réconciliation nationale.

27. Au Sahel, l'ONU a continué à œuvrer de concert avec l'Union africaine pour soutenir la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans la neutralisation des éléments terroristes. Lors de mon intervention au septième Sommet des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel qui s'est tenu à N'Djamena les 15 et 16 février, j'ai exprimé ma préoccupation face à la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la région. J'ai également noté que les stratégies axées sur la sécurité au titre de la lutte contre le terrorisme devaient s'inscrire dans le cadre d'une démarche plus générale et multidimensionnelle fondée sur la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et le développement. Lors de la réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria le 2 juin, j'ai également salué le lancement en juin du Groupe des Nations Unies des Amis des Femmes du Sahel par le Niger, l'Union africaine et l'Union européenne.

28. Au Mali, la coordination entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la CEDEAO s'est poursuivie en faveur du programme de transition du Mali visant à rétablir l'ordre constitutionnel tel qu'il a été fixé par l'Union africaine et la CEDEAO. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en consultation avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et d'autres partenaires, a continué de s'attacher à faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix et à stabiliser le pays. Dans notre message unifié du 24 mai, nous avons condamné le deuxième coup d'État au Mali, qui dénote la fragilité persistante des institutions de l'État malien et de la région du Sahel.

29. Dans la région de l'Afrique centrale, l'ONU a maintenu des consultations régulières avec le Président de la République centrafricaine et l'Union africaine. En outre, mon Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine de l'époque ont entrepris des missions de bons offices conjointes régulières pour soutenir l'accord de paix de 2019 et la tenue des élections de décembre 2020.

30. Depuis la mort du Président tchadien, Idriss Déby Itno, en avril, et la prise du pouvoir par le conseil militaire de transition, dirigé par son fils Mahamat Idriss Déby, mon Représentant spécial pour l’Afrique centrale s’est entretenu avec les autorités de transition tchadiennes et les acteurs non étatiques, qu’il a invités à un dialogue national inclusif pour faciliter une transition politique pacifique et aider à jeter les bases d’une paix durable dans le pays, en étroite coordination avec l’Union africaine et la Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC). Au Cameroun, l’ONU, le Commonwealth, l’Organisation internationale de la Francophonie et l’Union africaine ont continué à tenir des consultations et à harmoniser la communication au sujet de la crise qui sévissait dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

31. En Éthiopie, les messages de l’Organisation des Nations Unies et de l’Union africaine ont souligné l’impératif de la protection des civils, y compris contre les violences sexuelles, de la responsabilisation et de l’accès humanitaire sans entrave dans la région du Tigré, conformément aux droits de l’homme et au droit humanitaire international, ainsi que de la cessation des hostilités et d’une solution politique sans exclusive au conflit. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH) mène depuis le 16 mai une enquête conjointe avec la Commission éthiopienne des droits de l’homme au Tigré, qui devrait aboutir d’ici à la fin du mois d’août à la diffusion d’un rapport public. L’Organisation des Nations Unies continue d’appuyer les efforts déployés par l’Union africaine pour aider les parties à trouver une solution à la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, et à promouvoir ainsi plus globalement la stabilité régionale.

32. Au Soudan, l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine ont collaboré étroitement en vue d’accompagner le passage réussi de la MINUAD à la Mission intégrée des Nations Unies pour l’assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Depuis la création de la MINUATS en juin 2020, le Gouvernement de transition a continué à enregistrer des avancées notables en matière de transition politique, mais des défis majeurs subsistent. De nouveaux progrès, notamment l’amélioration de la situation socioéconomique, liés notamment à un processus de démocratisation sans exclusive reflétant la diversité de la société soudanaise et la mise en place du reste des institutions de transition, demeurent essentiels à son succès.

33. En Somalie, les deux organisations ont poursuivi leur collaboration, en partenariat avec l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l’Union européenne et d’autres partenaires, pour encourager le Gouvernement fédéral et les états membres de la fédération à débloquer la situation concernant l’application de l’accord électoral du 17 septembre 2020.

34. Au Soudan du Sud, des efforts concertés se sont poursuivis visant à s’attaquer aux principaux facteurs de conflit aux niveaux local et national et à œuvrer au renforcement des administrations locales afin de coordonner la réconciliation locale et de maintenir la dynamique tout au long de la mise en œuvre de l’Accord de paix revitalisé. Il faut remédier de toute urgence au retard accusé dans l’application de certaines dispositions essentielles dudit Accord et assurer un financement humanitaire accru pour répondre aux niveaux élevés d’insécurité alimentaire.

35. Au Mozambique, l’ONU s’est engagée avec les autorités nationales, la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) – qui a approuvé le déploiement de sa force en attente – l’Union africaine et les partenaires internationaux à remédier à la grave crise humanitaire et à contrer la menace terroriste.

36. En mars, le mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies et le Groupe de sécurité climatique de l’Union africaine ont fixé des objectifs communs en matière

d'échange d'informations et de soutien mutuel afin d'examiner les liens entre les changements climatiques, la paix et la sécurité.

37. Les sections nationales du Réseau des femmes d'influence en Afrique ont continué à promouvoir activement l'accès des femmes aux responsabilités. En République démocratique du Congo, elles ont aidé les femmes dirigeantes et artisans de la paix à convaincre les groupes armés de tenir compte de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Au Mali, elles ont contribué au processus de paix et de transition de leur pays, notamment en plaidant pour la pleine application de la loi sur les quotas de femmes. Le 21 mars 2021, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), la Commission de l'Union africaine, la République démocratique du Congo en tant que présidente de l'Union africaine et le gouvernement allemand ont coorganisé une manifestation pour discuter des principales réalisations des sections nationales et appelé à une représentation accrue des femmes dans la riposte face à la COVID-19.

38. L'ONU a intensifié son soutien en faveur des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales au titre de la mise en œuvre des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme et de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a également continué à coopérer avec la SADC pour traiter la dimension régionale de la menace terroriste et a renforcé sa collaboration avec le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme.

Partenariat dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix

39. Malgré les effets de la pandémie de COVID-19, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont continué à collaborer étroitement pour permettre à la communauté internationale de réagir efficacement face aux conflits partout en Afrique. Les deux organisations ont trouvé des moyens innovants de traiter certains aspects de manière virtuelle, tout en envoyant le personnel sur place pour apporter l'assistance nécessaire en cas de besoin. Il s'agissait notamment d'appui à la formulation de politiques et à l'élaboration d'autres documents d'orientation ; d'échange d'informations, de connaissances et de compétences; de constitution des forces ; et de l'établissement de rapports conjoints.

40. En Somalie, l'ONU est restée mobilisée aux côtés de l'Union africaine pour soutenir les opérations en cours de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) par l'intermédiaire de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Le Département de l'appui opérationnel, en coordination avec le BANUS, a continué à œuvrer étroitement avec la Commission de l'Union africaine et l'AMISOM pour harmoniser les pratiques et mettre en œuvre les mesures de prévention et d'endiguement de la COVID-19, y compris la vaccination des membres des contingents de l'AMISOM.

41. En novembre et décembre 2020, une évaluation indépendante a été réalisée sur l'appui international à la sécurité globale en Somalie après 2021, comme demandé dans la résolution [2540 \(2020\)](#), et soumise au Conseil de sécurité en janvier 2021. En outre, conformément au communiqué de la 949^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenue le 24 septembre 2020, l'Union africaine a achevé en juin 2021 une évaluation indépendante de son engagement en Somalie et auprès de la Somalie. Des consultations sont en cours entre les principales parties prenantes pour leur permettre de s'entendre sur une perception commune de la manière d'avancer dans le transfert de nouvelles responsabilités en matière de sécurité aux

forces de sécurité somaliennes et de présenter une proposition conjointe conformément à la demande formulée dans la résolution 2568 (2021) du Conseil de sécurité.

42. En République centrafricaine, les deux organisations ont continué à coordonner et à collaborer étroitement pour rendre opérationnelle et soutenir la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine. Avec l'aide du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, la MINUSCA et la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine ont signé un mémorandum d'accord, précisant le soutien fourni par l'ONU en matière de déploiement, de sûreté et de sécurité, et de logistique, qui a été examiné en vue de son renouvellement. Les deux organisations ont tenu des consultations régulières afin d'assurer la coordination des efforts visant à relancer le processus de paix dans un climat de regain de tensions politiques, de poursuite des opérations militaires et d'enlisement de la crise humanitaire.

43. En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a fourni un appui sur les plans technique, logistique et de la sécurité aux Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et à la Commission de l'Union africaine dans le cadre de la mission de soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo. Cette collaboration a permis de mettre fin à la dixième épidémie d'Ebola dans l'est du pays, déclarée le 25 juin 2020.

44. La menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud persistait. Les partenaires régionaux, y compris l'Union africaine et la CEEAC, avec le soutien des partenaires internationaux, devraient renforcer les efforts et les synergies requis pour y faire face.

45. Dans la région du bassin du lac Tchad, plusieurs entités et bureaux des Nations Unies ont continué à collaborer avec l'Union africaine dans le cadre de son soutien à la Force multinationale mixte contre Boko Haram, ainsi qu'au titre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont tous deux membres du Comité directeur de la Stratégie régionale. Les conseils et les compétences techniques fournis par l'ONU par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, sont restés d'une valeur inestimable pour les opérations de la Force multinationale mixte, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du soutien logistique supplémentaire fourni par l'Union africaine pour renforcer ses capacités opérationnelles.

46. Au Sahel, les efforts d'alignement des activités opérationnelles entre la MINUSMA et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel sont poursuivis. La Force a accompli des progrès dans la mise en œuvre de son cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire, avec le soutien du HCDH. Le respect des droits de la personne est crucial au succès de la Force et des efforts constants doivent être déployés à cet égard. L'ONU continuera à s'engager aux côtés du Groupe de travail interdépartemental de l'Union africaine sur le Sahel et à le soutenir. La communauté internationale est invitée à rester activement saisie de la question et à appuyer l'action de l'Union africaine.

47. L'ONU, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a aidé l'Union africaine et les communautés économiques régionales et

mécanismes régionaux à consolider la Force africaine en attente dans le cadre du Plan de travail stratégique de Maputo (2016-2020) et de la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Je me félicite de l'adoption de la Doctrine de l'Union africaine sur les opérations de soutien à la paix par la troisième réunion extraordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité, tenue virtuellement les 29 et 30 janvier 2021 et au cours de laquelle des orientations stratégiques ont été formulées aux fins de la planification, de la conduite, de la gestion et de la liquidation de ces opérations. Le BNUUA continuera d'apporter un important soutien à l'Union africaine dans l'examen de ses politiques et directives de formation aux opérations de paix, et dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de formation et de renforcement des capacités prévues dans le cadre de la Doctrine. Les discussions en cours entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux pour parachever le mémorandum d'accord pour l'emploi de la Force africaine en attente restent essentielles à sa pleine mise en service.

48. Le BNUUA s'est activement engagé et a collaboré avec le Groupe de l'appui stratégique civil de l'Union africaine pour déterminer les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la mise en œuvre du Cadre politique de la dimension civile de la Force africaine en attente au cours de la dernière décennie, en recensant les éléments clés et les mesures supplémentaires nécessaires au renforcement de la dimension civile afin de parvenir à une multidimensionnalité et à une intégration accrues dans les opérations de paix de l'Union africaine.

49. Le BNUUA a continué à fournir des conseils spécialisés dans le cadre des efforts en cours pour développer la base logistique continentale de l'Union africaine et les dépôts logistiques régionaux, et renforcer le contrôle des mouvements continentaux et les centres de contrôle des mouvements régionaux. Des dispositions sont prises actuellement pour que l'ONU aide à accueillir les véhicules et le matériel de l'Union africaine à la Base d'appui des Nations Unies à Entebbe.

50. Le Département de l'appui opérationnel et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont continué de réfléchir aux moyens de permettre à l'Union africaine d'accéder aux services et au matériel des Nations Unies, y compris les stocks pour déploiement stratégique et autres services, sur la base du principe de l'utilisateur-payeur. Ce dispositif reposera sur le concept de modèle d'appui selon lequel le Département et le Bureau jouent un rôle de facilitateurs stratégiques et opérationnels en étant à la fois partenaires et prestataires de services de l'Union africaine dans le but de renforcer la planification, le déploiement, la gestion et la transition conjoints des opérations de paix de l'Union africaine. La collaboration s'est poursuivie avec l'Union africaine pour renforcer les compétences en matière d'appui opérationnel grâce au programme d'échange de connaissances et de compétences, notamment en resserrant les liens dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion des connaissances et en améliorant la compréhension mutuelle par le partage à distance des compétences et les possibilités d'apprentissage conjoint.

51. Un appui a en outre été apporté à l'Union africaine et aux centres d'excellence régionaux africains en matière de formation, ainsi qu'à d'autres institutions de formation, pour l'élaboration de programmes d'études et la mise en œuvre de programmes de formation prévus dans le cadre des opérations de paix de l'Union africaine, et axés notamment sur la protection des enfants ; l'intégration de la dimension de genre ; le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ; la santé mentale et le soutien psychosocial, et le lien entre action humanitaire, développement et paix. Cette formation visait à renforcer les capacités du personnel déployé au titre des opérations de paix mandatées et autorisées par l'Union africaine, ainsi que les capacités de la

Force africaine en attente, en ciblant les spécialistes civils, les militaires et les policiers à différents niveaux de gestion et d'opération. En outre, des programmes de formation de formateurs ont été organisés pour assurer la capacité de formation pertinente au niveau de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et mécanismes régionaux et des États Membres.

52. Le soutien en faveur du renforcement de la police dans les opérations de paix de l'Union africaine a été assuré grâce à l'assistance technique du BNUUA et à sa participation active au Groupe d'appui stratégique à la police de l'Union africaine. Des documents d'orientation ont été examinés et élaborés, notamment : quatre directives générales de l'Union africaine sur l'évaluation et le déploiement des unités de police constituées et des policiers hors unités constituées ; des directives à l'intention du personnel professionnel de la police ; et des directives administratives pour l'accréditation, l'attribution des tâches et la coordination du Groupe d'appui stratégique à la police. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a prêté son concours dans le cadre des processus d'évaluation et de sélection des unités de police constituées et des policiers hors unités constituées en vue de leur déploiement auprès de l'AMISOM à Djibouti, au Nigéria et au Ghana. Le programme de formation générique de la police de l'Union africaine avant son déploiement, élaboré avec l'aide du BNUUA, a été officiellement approuvé et adopté; suivi d'un soutien actif à la formation de formateurs au titre de la formation générique de la police avant son déploiement au sein de la CEDEAO, afin de renforcer les capacités de la région et des États Membres en matière de formation des capacités de police de la Force africaine en attente et des policiers devant être déployés en tant que policiers hors unités constituées dans le cadre d'opérations de paix.

Partenariats en matière de consolidation de la paix et de promotion de l'état de droit

53. L'ONU a continué à aider à mettre en œuvre le cadre politique de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité et, conjointement avec la Banque mondiale, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration en Afrique pour la période 2020-2022.

54. À la suite de la création du premier Comité directeur de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité en 2019, l'ONU en a soutenu les travaux pour contribuer au dialogue, à la coordination et aux échanges entre les acteurs engagés dans ce domaine. La mise en service du Centre de l'Union africaine pour l'après-conflit, la reconstruction et le développement au Caire était un axe de travail prioritaire, notamment en ce qui concerne ses portefeuilles liés à la réforme du secteur de la sécurité et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration du Centre. Conformément aux recommandations de la dixième retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité tenue par l'Union africaine à Djibouti en 2019, les deux organisations ont intensifié leurs efforts visant à mettre au point des outils spécialisés destinés aux responsables de haut niveau de l'Union africaine pour leur permettre de mieux aborder les aspects techniques et politiques de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans les déploiements sur le terrain et les processus politiques.

55. Dans le cadre de l'appui conjoint du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à la Commission de l'Union africaine intitulé : « Renforcer et maintenir la capacité de mettre en œuvre le désarmement, la démobilisation et la réintégration en Afrique », en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, l'accent a été mis sur le renforcement des moyens dont disposent les instituts de formation et les centres

d'excellence pour dispenser des cours en la matière conformément aux notes d'orientation opérationnelles de l'Union africaine prévues à cet effet.

56. L'ONU a aidé l'Union africaine à formuler des stratégies de lutte contre les engins explosifs improvisés et antimines, qui attendent maintenant d'être adoptées et ratifiées par les États membres de l'Union africaine. Elle l'a également aidée dans le cadre de l'initiative Organisation des Nations Unies-Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) relative à l'atténuation de la menace des engins explosifs improvisés, en mettant notamment l'accent sur la coopération en matière de formation, de sécurité et de renforcement des capacités du secteur de la défense. Par l'intermédiaire du BNUUA, l'ONU a collaboré étroitement avec l'Union africaine lors de la manifestation virtuelle organisée à l'occasion de la Journée de la lutte antimines « Persévérance, partenariat et progrès », afin de renforcer le partenariat à l'appui des aspirations de l'Union africaine à faire taire les armes.

IV. Financement durable des opérations de paix de l'Union africaine

57. S'appuyant sur les importants progrès réalisés en 2020, l'Union africaine a continué à développer les structures et les pratiques de gestion de son Fonds pour la paix, lequel a réussi à mobiliser plus de 200 millions de dollars, soit le montant le plus élevé obtenu au titre des contributions depuis sa création en 1993. Ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine a continué à participer en tant que membre de droit aux réunions du Conseil d'administration du Fonds pour la paix. Le processus de recrutement, y compris l'élaboration de définitions d'emploi pour le secrétariat du Fonds pour la paix, se poursuivra en 2021. Malgré les progrès réalisés dans le démarrage des activités du Fonds pour la paix, l'Union africaine reste tributaire de ses partenaires pour le financement des opérations de paix sur le continent. Il importe donc de relancer les discussions entre les deux Conseils sur le financement des opérations de paix de l'Union africaine par les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres de l'ONU. La question d'une position africaine commune sur le financement des opérations de soutien de la paix est actuellement examinée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et on attend de savoir quelle suite y sera donnée à l'issue de ces discussions.

58. L'ONU a continué d'aider l'Union africaine à élaborer et à mettre en œuvre le plan de travail de l'Union africaine sur le respect des normes dans les opérations de soutien à la paix. Dans le cadre du suivi de l'adoption des politiques de l'Union africaine sur la déontologie et la discipline, et sur l'exploitation et les sévices sexuels, respectivement, l'ONU a continué d'aider l'Union africaine à mettre au point un système de gestion des cas, des mécanismes de vérification et une assistance et un soutien aux victimes. Dans le domaine du respect des normes, l'ONU a contribué à l'établissement des programmes de formation. Elle a en outre aidé à élaborer et à renforcer les mécanismes, processus et procédures pertinents au titre de la mise en œuvre des politiques.

59. Si l'Union africaine a progressé dans l'intégration du droit international humanitaire et des droits humains dans les processus d'élaboration des politiques et de planification des opérations d'appui à la paix, ainsi que dans le renforcement des capacités de formation, de suivi et de responsabilisation au niveau de la Commission de l'Union africaine et des missions de l'Union africaine, ce domaine reste en chantier. Des discussions sont actuellement en cours sur les modalités éventuelles d'un projet visant à soutenir davantage les capacités et les moyens de l'Union africaine dans ce domaine.

V. Partenariats avec d'autres organisations et arrangements régionaux

Communautés économiques régionales et mécanismes régionaux

60. La nécessité de renforcer la collaboration entre l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux tout au long du cycle des conflits, de leur prévention à leur règlement, en passant par le maintien de la paix et sa consolidation, et d'en tirer parti, est demeurée un impératif stratégique.

61. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU ont poursuivi leur coopération axée sur les questions électorales et les processus de paix dans toute la région. En République centrafricaine, l'ONU a continué à épauler l'action que mènent l'Union africaine et la CEEAC, en leur qualité de garants de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation signé en février 2019. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, en collaboration avec la CEEAC, l'Union européenne et le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, a effectué des missions conjointes en République centrafricaine en octobre 2020 et en juin 2021, afin de convaincre les signataires de la nécessité d'appliquer pleinement l'accord politique et de faciliter le processus de paix.

62. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la CEEAC ont tenu une retraite conjointe le 29 mars 2021, leur première depuis la création de la nouvelle Commission de la CEEAC en 2020. Les deux bureaux ont approuvé leur plan stratégique commun pour 2021-2025, qui met l'accent sur une collaboration destinée à faire progresser la gouvernance nationale et régionale, une approche intégrée des défis qui se posent en termes de sécurité transnationale, la gestion des groupes armés et les déficits dans le domaine de l'état de droit, les partenariats avec les femmes, les jeunes et autres acteurs de la société civile aux fins de la prévention des conflits, et la planification stratégique, la mobilisation des ressources et les communications.

63. Dans la Corne de l'Afrique, malgré les effets de la COVID-19 et d'autres défis régionaux, l'ONU a collaboré étroitement avec l'IGAD, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales pour promouvoir la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. Il s'agissait notamment de soutenir les processus de médiation et de renforcer les capacités sous-régionales de traiter les questions transfrontalières et transversales.

64. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes ont continué à collaborer étroitement dans le cadre du Quatuor pour la Libye, ainsi que du Comité international de suivi de la situation en Libye.

65. Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, le système des Nations Unies, y compris le BNUUA, a collaboré virtuellement avec des organisations régionales, dont l'Union africaine, l'Union européenne, l'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dans le cadre d'un échange d'enseignements tirés de l'expérience de la COVID-19 dans les opérations sur le terrain.

66. Le BNUUA a participé aux réunions du Groupe d'appui stratégique à la police de l'Union africaine et aidé à former la police des éléments de planification régionaux de la Force africaine prépositionnée, à l'appui de l'Union africaine et en collaboration avec l'Institut d'études de sécurité et l'équipe britannique de soutien à la paix. En outre, grâce aux animateurs et formateurs qui ont été mis à sa disposition, la Force d'attente de l'Afrique de l'Est a pu assurer la formation régionale de ses hauts responsables de mission.

VI. Autres activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

67. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a joué un rôle de premier plan et de facilitateur dans le renforcement du partenariat stratégique et opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Il s'agissait d'une collaboration axée sur les plans politique, opérationnel et technique et visant à aligner la prise de décision sur la mise en œuvre.

68. Du 31 mai au 4 juin, ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine, accompagnée du Coordinateur résident des Nations Unies en Zambie et d'autres fonctionnaires de l'ONU, a effectué une mission de haut niveau à Lusaka, avant les élections générales du 12 août, dans le but de faire participer les acteurs politiques et les organisations de la société civile, d'évaluer la situation et de déterminer les moyens par lesquels l'ONU pourrait s'engager dans des efforts visant à enrayer l'escalade de la violence et des tensions politiques et aider au déroulement pacifique des élections.

69. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a poursuivi ses échanges réguliers avec le Conseil de paix et de sécurité, les membres du Comité des représentants permanents, la Commission de l'Union africaine, notamment le Bureau du Président et les commissaires, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les représentants des partenaires basés à Addis-Abeba. Plus précisément, de septembre 2020 à août 2021, le Bureau et d'autres entités des Nations Unies ont effectué 33 exposés thématiques ou consacrés à un pays à l'intention du Conseil de paix et de sécurité. Le Bureau a également participé activement aux travaux du Groupe des partenaires de l'Union africaine, qui favorise le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ainsi qu'à ceux du Groupe des amis du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, les deux groupes servant de cadres de discussion informelle des défis en matière de paix et de sécurité. Il a en outre participé activement à des manifestations tenues en distanciel par des groupes de réflexion et des organisations de la société civile. Dans ces interactions, le Bureau s'est efforcé de promouvoir une compréhension commune et des approches communes des questions de paix et de sécurité sur le continent.

70. Le BNUUA a également accueilli de multiples réunions techniques conjointes et d'analyse prospective entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine et les organisations sous-régionales, axées sur les situations spécifiques des pays suivants : Cameroun, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Guinée, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, questions frontalières entre le Soudan et l'Éthiopie, Mali et Sahel et Mozambique, tout en dégageant les tendances des conflits et en proposant des mesures de prévention.

71. En ce qui concerne le soutien aux opérations d'appui à la paix et la consolidation de la Force africaine en attente, le BNUUA, avec ses capacités civiles, militaires et policières, a continué à s'appuyer sur ses relations solides avec l'Union africaine et a joué un rôle de premier plan en aidant à l'élaboration de documents de politique et d'orientation tels que les directives et les instructions permanentes relatives à la sélection, au déploiement et à l'inscription des officiers de police dans différentes catégories. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont en outre collaboré à des processus conjoints de planification, d'examen et d'évaluation, ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution de 30 programmes de formation, et à des processus conjoints de planification, d'examen et d'évaluation. Le BNUUA a également facilité l'interaction entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés

et leurs homologues de l'Union africaine, notamment en participant à la Coalition 6 des Nations Unies axée sur les possibilités à exploiter et les problèmes à surmonter en matière de droits humains, de paix et de sécurité.

72. Le BNUUA a mis en œuvre une stratégie de communication visant à amplifier la collaboration entre les deux organisations grâce à une présence en ligne renforcée, marquée notamment par l'introduction de circulaires électroniques hebdomadaires sur les travaux du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a également lancé une série de podcasts « She Stands For Peace », pour démultiplier les effets de la publication conjointe Union africaine-BNUUA. La série de podcasts a débuté au début de l'année 2021 et explore l'état de la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, relayant ainsi les voix des femmes africaines impliquées dans ces initiatives.

73. La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les programmes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité a continué à se concentrer sur le renforcement de la participation des femmes aux activités de médiation et de prévention des conflits. À cet égard, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué à prêter son concours au Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine et à FemWise-Africa en planifiant le déploiement de médiateurs pour renforcer les bureaux de liaison de l'Union africaine en Côte d'Ivoire, en Libye et au Mali, et facilité la coordination entre le BRENUAC, FemWise-Africa et le Bureau de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité en vue de la planification de la mission de l'Union africaine au Tchad.

74. La résolution historique [1325 \(2000\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité a fêté son vingtième anniversaire en 2020. L'Afrique a fait des progrès en fournissant des cadres juridiques et politiques, en établissant des mécanismes institutionnels, en élaborant des plans d'action régionaux et nationaux pour la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Néanmoins, le financement et l'application des lois, politiques, stratégies et plans doivent être renforcés. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'Union africaine ont entamé l'organisation de manifestations conjointes de haut niveau afin de promouvoir la responsabilisation et de lancer un appel pressant à l'action pour que toutes les parties prenantes renforcent les partenariats à l'appui de ces efforts et plaident en faveur du renouvellement de leur engagement visant à accroître la participation des femmes à la médiation, à la consolidation de la paix et à la prise de décision. Parmi les activités connexes, nous pouvons citer : a) un dialogue virtuel de haut niveau de deux jours et une campagne médiatique sur la résolution [1325 \(2000\)](#) ; b) deux dialogues intergénérationnels virtuels ; c) le lancement de la campagne de la jeunesse de l'Union africaine destinée à « faire taire les armes » ; d) la participation au deuxième dialogue annuel organisé par la CEDEAO sur la politique du genre et consacrée à l'implication des femmes dans les processus de paix et les processus politiques et la publication de supports de connaissances ; e) la participation au programme de bourses à l'intention des jeunes femmes africaines d'influence. Le BNUUA et l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse ont été les premiers à mettre en place la « Campagne des jeunes pour faire taire les armes » en vue de renforcer les capacités des jeunes femmes sur la base des principes définis dans la Charte africaine de la jeunesse et de les engager de manière sensible à contribuer au programme « Faire taire les armes » et à mettre en œuvre conjointement le « Projet de bourses pour les jeunes femmes africaines ».

75. Avec le soutien des gouvernements suédois et norvégien, deux stages de formation virtuelle et deux dialogues intergénérationnels virtuels ont été organisés avec des mentors, des experts et des femmes d'influence qui ont joué un rôle d'avant-

garde dans la défense des droits des femmes et la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Ces manifestations ont permis aux jeunes femmes de tirer des leçons des expériences partagées par des dirigeantes dans le domaine de la paix et de la sécurité et des droits des femmes, mais aussi de leur donner l'occasion d'être reconnues comme des partenaires dans les efforts de consolidation de la paix.

76. Le BNUUA a aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer un programme harmonisé et un manuel sur l'intégration de la dimension de genre dans les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, ce qui a permis de répondre aux questions actuelles et nouvelles relatives au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région. Il a également aidé ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à conclure les négociations avec l'Union africaine sur la création du programme régional africain de l'Initiative Spotlight.

VII. Observations et recommandations

77. Le Cadre commun ONU-UA pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité continue d'aider les deux organisations à relever les défis complexes et changeants qui y sont liés en Afrique, sur la base d'un partenariat plus systématique et plus prévisible, ancré dans des valeurs communes et un engagement résolu en faveur du multilatéralisme. À la suite de la réforme institutionnelle de la Commission de l'Union africaine, je me réjouis à la perspective de renforcer davantage ce partenariat et d'œuvrer en étroite collaboration avec sa nouvelle direction, qui a pris ses fonctions en février 2021.

78. La pandémie de COVID-19 continue de compromettre fortement l'action que nous menons de concert pour relever les défis de la paix et de la sécurité en Afrique. Je renouvelle mon appel en faveur d'une approche mondiale coordonnée de la vaccination afin de garantir que tous les habitants du continent aient accès au vaccin, seule réponse efficace pour lutter contre cette pandémie. Je suis préoccupé par la recrudescence des tensions politiques, les défis en matière de droits de l'homme et la contraction de l'espace civique observés dans certaines situations dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19. Compte tenu des difficultés et des inégalités résultant de la pandémie, j'appelle toutes les parties prenantes à faire preuve de solidarité pour assurer une distribution rapide des vaccins et à investir davantage dans des institutions efficaces, justes et responsables afin de renforcer la résilience nécessaire pour mieux répondre à ce choc et aux chocs futurs.

79. Je reste attaché à une montée en puissance de la diplomatie pour la paix, y compris en Afrique et en partenariat étroit avec l'Union africaine. Je pense que notre action collective en matière de prévention des conflits, de médiation, de maintien et de consolidation de la paix, reste une priorité stratégique. Les femmes et les jeunes doivent être au cœur de tous ces efforts.

80. L'accent doit continuer à être placé sur les domaines où la collaboration peut avoir des effets positifs sur la prévention des conflits. Reconnaisant que la faiblesse de l'état de droit et des institutions judiciaires constitue l'un des principaux défis structurels sous-jacents à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique, j'encourage une plus grande collaboration et une action coordonnée entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine dans le cadre des efforts visant à renforcer les moyens de rendre compte des violations graves et à consolider les systèmes judiciaires sur tout le continent.

81. J'encourage et salue la poursuite de la collaboration, de la consultation et de l'action coordonnée entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'étroite collaboration qu'entretiennent l'ONU et l'Union africaine a contribué à l'évolution positive des processus de paix en République centrafricaine, en Libye, au Soudan et au Soudan du Sud.

82. Le processus politique mené par les Libyens sous l'égide de l'ONU et sous leur contrôle a permis de progresser vers la paix en Libye. L'Union africaine a contribué sensiblement à ces efforts. Il est essentiel que l'ONU, l'Union africaine et d'autres partenaires continuent de s'employer de concert à encourager le consensus en vue du retour à l'ordre constitutionnel et d'une réconciliation entre toutes parties, y compris la tenue d'élections présidentielle et législatives le 24 décembre.

83. En Somalie, il est crucial de poursuivre cette collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres partenaires, alors que se préparent les élections indirectes dans tout le pays et un transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes. Il est primordial que les principales parties prenantes s'entendent sur la meilleure façon d'aider le peuple et les autorités somaliennes à instaurer la paix et la stabilité en Somalie.

84. Au Soudan, je me félicite des efforts continus déployés pour nouer le dialogue avec les non-signataires de l'Accord de paix de Djouba, notamment la signature de la Déclaration de principes le 28 mars par le Gouvernement de transition et la faction du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord al-Hilu, et j'encourage toutes les parties qui ne sont pas encore engagées dans des négociations de paix à s'y joindre immédiatement et sans conditions préalables. Il est impératif de veiller à ce que la transition du pays ne soit pas menacée par l'instabilité de la région. À cet égard, il est urgent de trouver une solution consensuelle aux problèmes liés au Grand barrage éthiopien de la Renaissance et au différend frontalier entre l'Éthiopie et le Soudan, ainsi qu'aux menaces régionales que représente le conflit actuel dans le Tigré. Si la tenue des récentes élections en Éthiopie constitue une étape positive, il reste encore beaucoup à faire pour relever les défis politiques, en matière de sécurité et humanitaires auxquels le pays est en proie. L'ONU reste déterminée à soutenir ces efforts.

85. Je demeure profondément préoccupé par la dégradation de la situation dans les régions du bassin du lac Tchad et du Sahel. À ces situations de conflit complexes et imbriquées, il faut des réponses d'ensemble cohérentes et innovantes passant, notamment, par une collaboration plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il faut en outre que les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux collaborent activement et que les organisations de citoyens, en particulier les associations de femmes et de jeunes, participent, avec notre soutien. Il est urgent aussi que des efforts supplémentaires soient faits dans le sens du développement durable, si l'on veut remédier aux causes profondes des conflits et permettre la consolidation de la paix et la réconciliation. De même, nos efforts collectifs sont nécessaires pour encourager le Tchad et le Mali à faire progresser leurs transitions politiques respectives, étant donné que la stabilité politique de ces deux pays est intrinsèquement liée à la paix, à la stabilité et au développement de la région du Sahel dans son ensemble.

86. Je félicite le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, à l'occasion de sa réélection pour un second mandat, et lui reconnaissant du rôle moteur qu'il continue de jouer, ainsi que de son soutien et de son attachement sans faille au partenariat avec l'ONU. Je remercie également les différents organes de l'Union africaine, les États Membres africains, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de la coopération qu'ils apportent en vue de trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de la paix et de la

sécurité en Afrique. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine, Hanna Serwaa Tetteh, ainsi qu'au personnel du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de toutes les entités des Nations Unies et de l'Union africaine, pour l'action qu'ils mènent au service de la paix et de la sécurité en Afrique.
